



FAQ nouvelle plateforme Cifre

Comment peut-on contacter l'ANRT au sujet de la nouvelle plateforme de gestion des Cifre ?

Toute question relative à la nouvelle plateforme de gestion des Cifre est à adresser à la messagerie hotline-plateforme-cifre@anrt.asso.fr

SAISIE DES DOSSIERS EN LIGNE

Comment peut-on se connecter pour déposer un dossier de demande de Cifre ?

Le dépôt de dossier de demande de Cifre se fait uniquement sur le lien <https://plateforme-cifre.anrt.asso.fr>

Dans le cas de déposants ayant des Cifre en cours antérieures au 31 octobre 2022, comment accéder aux dossiers ou déposer un nouveau dossier ?

L'identifiant et le mot de passe ont été transmis à l'adresse mail de l'interlocuteur administratif des dossiers en cours par la messagerie plateforme-cifre@anrt.asso.fr. Le mot de passe peut être modifié lors de la première connexion. Le lien pour se connecter est accessible sur le site web de l'ANRT ou en cliquant sur le lien <https://plateforme-cifre.anrt.asso.fr>

Peut-on utiliser les anciens codes d'accès et le lien de la précédente plateforme de dépôt en ligne de demande de Cifre ?

Non, les codes d'accès et le lien de la nouvelle plateforme interactive sont créés spécifiquement pour la nouvelle plateforme. Cf questions précédentes pour se connecter.

Sur quel dossier la fonction « dupliquer » fonctionne-t-elle ?

La fonction « dupliquer » ne peut être activée qu'à partir d'un dossier saisi dans la nouvelle plateforme. La fonction n'est pas applicable sur les dossiers transférés depuis la plateforme précédente fin octobre 2022, l'architecture du dossier étant différente.

Comment renseigne-t-on l'école doctorale ?

Le nom de l'école doctorale est renseigné à partir du menu déroulant. Si le nom de l'école n'y figure pas, le champ « autre école » doit être utilisé, il est situé en bas du menu déroulant et en saisie manuelle.

Comment renseigne-t-on le ou les laboratoire(s) partenaire(s) ?

Le ou le(s) nom(s) du ou des laboratoire(s) est ou sont renseigné(s) à partir du menu déroulant. Si ces informations n'y figurent pas, le champ « autre laboratoire » doit être utilisé. Il est situé en bas du menu déroulant et en saisie manuelle.

Peut-on récupérer les données d'un dossier en cours de saisie sur la plateforme précédente ?

Les dossiers en cours de saisie non transmis avant le 31 octobre 2022 n'ont pas été repris dans la nouvelle plateforme. Tout nouveau dossier de candidature doit être ressaisi sur la nouvelle plateforme.

Un guide du déposant est-il disponible en ligne ?

Un guide du déposant détaillant les recommandations pour chaque pièce constitutive du dossier est disponible dans l'espace de dépôt sur la plateforme Cifre.

Peut-on contacter l'ANRT ou obtenir de l'aide directement via la plateforme (sans envoyer d'email) ?

Une messagerie en ligne accessible via la plateforme permet d'échanger directement avec l'ANRT.

Peu-t-on saisir un dossier en plusieurs temps sans perdre le contenu préalablement renseigné ?

Un dossier en cours de saisie peut être sauvegardé et complété ultérieurement avant sa télétransmission.

Si une structure dispose de plusieurs comptes administratifs, est-il possible de transférer un dossier d'un compte à un autre ?

Le dossier est attribué au contact administratif renseigné au moment du dépôt en ligne de la demande. Pour toute demande de transfert de compte, se rapprocher de l'ANRT.

Après télétransmission du dossier, peut-on encore faire des modifications sur le dossier ?

Les données ne peuvent être modifiées par le déposant une fois transmises. Des pièces complémentaires ou modifications peuvent être transmises via l'espace en ligne à la demande de l'ANRT.

Comment peut-on ajouter des interlocuteurs administratifs au fur et à mesure de l'évolution de la structure déposante ?

Un seul contact administratif est en charge d'un dossier Cifre donné. Celui-ci peut être modifié au cours de la vie du dossier en prenant contact avec l'ANRT.

Par qui le dépôt du dossier de demande de Cifre peut-il être opéré ?

Le dépôt du dossier est de la responsabilité du contact administratif de la Cifre. Les données à télétransmettre peuvent être compilées en amont dans un fichier Excel qui peut circuler entre les partenaires (employeur, candidat, directeur de thèse) pour complétude. Les données du fichier peuvent être versées automatiquement dans l'espace de la demande de Cifre considérée.

Un dossier en cours de saisie porte-t-il un numéro provisoire ?

Le dossier en cours de saisie ne comporte pas de numéro. Le numéro du dossier est généré automatiquement au moment de la télétransmission de la demande de Cifre et apparaît dans la rubrique « MES DOSSIERS EN INSTRUCTION ».

Comment peut-on être informé qu'un élément ou une donnée est manquant(e) ?

Le champ correspondant à une donnée manquante ou un document non fourni est indiqué en rouge.

Quel est le format et la taille des documents à télécharger ?

Le format recommandé est le format pdf. La taille maximale est de 2Mo.

A qui et quand sont envoyés les accès à cette nouvelle plateforme pour les bénéficiaires de Cifre ?

Les codes et identifiants d'accès à la plateforme sont envoyés au contact administratif de la Cifre enregistré par l'ANRT.

Combien y-a-t-il de codes d'accès par employeur ?

Un identifiant et code d'accès est généré par contact administratif. Il y a donc autant de codes que de contacts administratifs par entreprise.

Comment procède-t-on si le contact administratif a quitté la société ?

Il faut le signaler à l'ANRT qui générera un nouveau code d'accès relié au nouveau contact administratif.

Est-ce que le tuteur peut saisir la demande ou uniquement le contact administratif ?

Le code d'accès est adressé au contact administratif. La demande peut être faite via le chargement d'un fichier Excel qui contient toutes les informations nécessaires à la demande de Cifre. Ce fichier peut circuler au sein de l'entreprise en amont de la demande en ligne.

Existe-t-il un compte de supervision pour toutes les Cifre déposées par une même entreprise (sans en être le contact administratif) ?

Le compte de supervision n'est pas disponible dans la version courante de la plateforme.

Comment un nouveau déposant se connecte-t-il à la plateforme Cifre ?

Le lien de connexion est disponible sur le site Web de l'ANRT dans l'onglet « dépôt de dossier Cifre ». Le compte sera créé lors de la première connexion.

Pendant combien de temps les données sont-elles conservées sur la plateforme ?

Les données sont conservées à minima pendant la durée pouvant faire l'objet d'un paiement de subvention. Les données sont ensuite conservées à des fins statistiques non nominatives et sur demande du ministère conformément à la règlement RGPD en vigueur. Une fois la Cifre soldée, les données peuvent être supprimées de la plateforme sur demande du bénéficiaire de la Cifre.

REPRISE DES DONNEES

Depuis quelle année les dossiers sont-ils rapatriés dans la nouvelle plateforme ?

Tous les dossiers en cours ou archivés sont présents sur la plateforme.

Pour les dossiers en cours, les informations seront-elles reprises ou doivent-elles être ressaisies ?

Les dossiers en cours téléchargés sur la plateforme précédentes sont repris dans la nouvelle plateforme. Aucune ressaisie ne sera nécessaire.

Un dossier en cours qui ne sera pas finalisé avant la mise en place de la nouvelle plateforme sera-t-il transmis vers la nouvelle version ?

Non, seuls les dossiers télétransmis avant la fermeture de plateforme précédente sont repris dans la nouvelle.

Qui doit-on contacter si l'on constate que le "déversement" des dossiers de l'ancienne plateforme sur la nouvelle a entraîné des anomalies dans nos dossiers ?

Il faut contacter votre interlocuteur de l'ANRT selon l'état d'avancement du dossier (instruction, validation ou facturation).

NOTIFICATIONS/ALERTES

La demande de pièces complémentaires ou de modifications des éléments transmis lors du dépôt en ligne de la demande de Cifre est-elle notifiée auprès du déposant ?

Un accusé de réception est envoyé au déposant précisant les demandes complémentaires éventuelles.

VALIDATION

La signature électronique de la convention est-elle disponible ?

La signature électronique de la convention n'est pas disponible actuellement.

En cas de changement du doctorant à l'issue de l'acceptation de la Cifre, comment procéder ?

Le changement du doctorant doit être signalé à l'ANRT par messagerie interne ou par email.

Comment la convention Cifre est-elle transmise à l'employeur ?

La convention Cifre est transmise au contact administratif par email accompagnée de la lettre d'acceptation.

Comment la convention Cifre signée de l'employeur est-elle transmise à l'ANRT ?

La convention Cifre signée de l'employeur est à télécharger dans l'espace de validation de la Cifre concernée.

Comment doit-on transmettre le RIB ?

Le RIB doit être transmis par mail à comptabilite@anrt.asso.fr au moment du dépôt de la convention Cifre signée.

Comment la convention Cifre signée de l'employeur et de l'ANRT est-elle transmise à l'employeur ?

La convention Cifre contre signée de l'ANRT est transmise au contact administratif par mail et téléchargée dans les documents de validation de l'espace de la Cifre concernée alors positionné à la tuile facturation.

FACTURATION

Comment peut-on accéder aux dossiers en facturation ?

Les dossiers en facturation, temporairement masqués à l'ouverture de la plateforme, sont accessibles dans l'espace en ligne de chaque administrateur dans l'onglet « mes dossiers en facturation ».

Comment procéder pour une Cifre se terminant ou démarrant au cours du dernier trimestre 2022 ?

La déclaration de la période travaillée portant sur le 4^e trimestre 2022 sera disponible en ligne dans l'espace dédié à la facturation de la Cifre à compter du 1^{er} janvier 2023.

La subvention correspondant au 3^e Trimestre est-elle payée sur la base d'une facture ou d'une déclaration en ligne ?

Si la facture a été adressée à l'ANRT avant le 1^{er} novembre 2022, elle sera prise en compte pour le paiement. Dans le cas contraire, il est nécessaire de déclarer en ligne le trimestre concerné.

Sur quelle période les déclarations sont-elles établies, trimestre, mois ... ?

Les déclarations sont sur la base de trimestres calendaires.

A quel moment du mois fait-on la déclaration de versement ?

Les déclarations en ligne sont ouvertes à compter du 1^{er} jour qui suit le trimestre échu.

Les déclarations en ligne sont-elles rétroactives ?

Oui, les déclarations des trimestres qui n'ont pas encore été facturés par faute d'avoir obtenu les factures validées sont disponibles pour saisie dans l'espace dédié de la Cifre, tuile ou étape facturation.

Les avis de règlement sont-ils toujours envoyés par courrier ou peut-on les télécharger depuis la plateforme ?

Les avis de règlement sont toujours envoyés par courrier au contact comptabilité référencés auprès de l'ANRT.

Comment le rapprochement bancaire s'opère-t-il ?

Le rapprochement bancaire est basé sur l'avis de déclaration qui rappelle le numéro de la Cifre, le nom du doctorant, le code fournisseur de l'employeur et le trimestre concerné. L'avis de déclaration est de facto unique.

Doit-on déclarer les arrêts de moins de 30 jours ?

Non seuls les arrêts d'un mois ou plus doivent être déclarés.

Comment doit-on déclarer une interruption d'activité à cheval sur deux trimestres ?

Les arrêts sont à déclarer dans leur intégralité, quel que soit le ou les trimestres concernés sur le trimestre en cours duquel l'interruption d'activité débute.

La période de déclaration couvre-t-elle tous les jours calendaires ?

La période de déclaration couvre tous les jours, travaillés, congés inférieurs à une durée d'un mois, week-ends et jours fériés.

Doit-on exclure les jours de congés de la période de déclaration en ligne ?

Les jours de congés ne sont pas à déduire de la période de déclaration.

Comment procéder à la reprise d'activité suite à arrêt de 30 jours ou plus ?

Si la période d'arrêt est conforme à celle qui a été déclaré en ligne, la Cifre et la subvention associée reprendront à la date de reprise d'activité. Pour bénéficier in fine des 36 mois de subvention, il est nécessaire avant la fin du contrat de nous fournir l'avenant au contrat de travail et au contrat de collaboration signés et prolongés de la période de suspension des travaux et donc de la subvention.

L'échéancier des paiements pour une Cifre données est-il exportable ?

L'échéancier des paiements est exportable au format Excel.

Comment les trimestres non payés sont-ils gérés ?

Si la facture conforme a été reçue par l'ANRT avant le 31 octobre 2022 et que l'ANRT possède tous les documents qui sont nécessaires à son paiement, le montant de la subvention du trimestre concerné sera notifié dans l'échéancier et la déclaration générée par l'ANRT. Dans le cas contraire, la déclaration en ligne sera ouverte et en attente de complétude par le contact administratif qui a la charge de la Cifre concernée.

Les déclarations en lignes peuvent-elles être groupées ?

La déclaration est individuelle, à remplir dans l'espace de chaque Cifre.

Le certificat d'inscription en étude doctorale est-il obligatoire à chaque déclaration ?

Le certificat est obligatoire pour le règlement du trimestre anniversaire de la Cifre. Il est enregistré pour toute l'année scolaire concernée.

Quelle pièce comptable doit-elle être émise par l'employeur au regard de la subvention ?

Aucune pièce comptable est attendue pour le règlement de la subvention. La déclaration en ligne se substitue à la facture.

Quel est le délai de paiement une fois la déclaration en ligne faite ?

La déclaration en ligne est transmise à la comptabilité pour paiement une fois validée par le service Cifre sur la base des documents requis est réalisé une fois la déclaration en ligne validée par l'ANRT.

Comment la fin d'une Cifre est-elle gérée sur la plateforme ?

La fin de la Cifre se gère directement en renseignant le dernier trimestre dans la déclaration en ligne. Dans le cas d'une fin de Cifre anticipée, il est demandé d'en préciser le motif dans le menu déroulant.